



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

média

Question écrite n° 18369

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport de Mme Christine Lazergues et de M. Jean-Pierre Balduyck intitulé Réponses à la délinquance des mineurs, et dans lequel les auteurs proposent d'inciter les médias à s'investir plus activement dans la socialisation des jeunes et la prévention de la délinquance en engageant une réflexion générale sur l'opportunité de la mise en place de restrictions et de contrôle à la vente de produits médias dérivés à caractère violent. Il lui demande quelle est sa réaction face à cette proposition et quelles seront les actions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les préoccupations dont fait état l'honorable parlementaire entrent dans le cadre général de la mission d'analyse et de proposition que le Premier ministre, le 1^{er} décembre 1997, a confiée conjointement à Mme Christine Lazergues, députée de l'Hérault et à M. Jean-Pierre Balduyck, député, maire de Tourcoing, pour étudier les dimensions institutionnelles de la socialisation des jeunes, des formes nouvelles de délinquance des mineurs et des dispositifs de prévention et de répression mis en oeuvre depuis ces deux dernières décennies. A l'issue de ce rapport, au mois d'avril dernier, le Gouvernement s'est attaché à prendre des mesures susceptibles de rendre compatibles de droit à la sécurité pour tous les citoyens et la protection des droits de l'enfance dont les mineurs délinquants ne sont pas exclus. La loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, a, notamment, institué un régime de contrôle des vidéocassettes, vidéodisques et jeux électroniques, qui prévoit, le cas échéant, l'interdiction de vente ou de locations aux mineurs. Par ailleurs, l'émergence de nouveaux supports de communication, qui pourrait poser à terme des problèmes identiques, appelle la mise en place d'un dispositif spécifique de contrôle susceptible d'assurer la protection des mineurs. Conscient de ces enjeux prioritaires, le Gouvernement a demandé au Conseil d'Etat de réaliser une étude sur les questions d'ordre juridique posées par le développement d'internet, et de proposer, le cas échéant, des adaptations de notre droit. Le Conseil d'Etat, qui vient de rendre son rapport, fait diverses propositions destinées à améliorer la lutte contre les comportements illicites. Ces propositions sont en cours de discussion interministérielle et feront l'objet d'un arbitrage par le Premier ministre dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18369

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4522

Réponse publiée le : 7 décembre 1998, page 6687